

Les accidents survenus dans les carrières et leurs dépendances de 1932 à 1949

par R. STENUIT,

Ingénieur principal des Mines.

(1^{re} suite) (1)

N° 119. — 7^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Vierzet-Barse - 24 février 1944, à 15 heures. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal E. Radelet.*

Un ouvrier travaillant au pied du rocher — haut d'une quinzaine de mètres — dans une carrière de grès, a été atteint à la tête par une pierre qui s'est détachée de ce rocher, et dont le volume était d'environ 1 dm³.

La roche était soigneusement peignée.

N° 120. — 9^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Esneux - 15 avril 1944, à 13 h 30. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal J. Pirmolin.*

Un manœuvre était occupé à charger un wagonnet à proximité du front d'abattage d'une carrière lorsqu'il fut atteint par un gros bloc de grès qui s'était détaché de la partie supérieure du front arrêtée depuis plusieurs années. Ce front était presque vertical et avait une hauteur d'environ 60 mètres.

L'inspection de ce front abandonné n'était plus assurée.

D'accord avec l'auteur du procès-verbal, le Comité d'arrondissement estima que c'était une lacune.

N° 121. — 1^{er} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Antoing - 23 mai 1945, à 15 h. - Un forreur grièvement blessé. - P.V. Ingénieur principal M. Durieu.*

Un ouvrier qui forait un trou de mine dans un bloc de pierre calcaire situé au sommet et au bord d'un gradin a été entraîné avec le bloc qui s'est détaché prématurément et a fait une chute de 10 mètres.

Le bloc était séparé de la roche en place par des fissures. Eu égard à cette situation, l'ouvrier avait essayé de faire tomber la pierre en faisant des pesées avec un levier, mais n'y parvenant pas, il entreprit le forage en vue d'obtenir la chute par l'explosif.

Des ceintures de sûreté et des cordes d'amarrage n'étaient pas à la disposition du personnel intéressé, mais l'usage local veut que les ouvriers occupés au rocher, abatteurs ou foreurs, veillent eux-mêmes à leur sécurité.

D'accord avec l'auteur du procès-verbal, le Comité d'arrondissement recommanda aux exploitants de la région de mettre des cordes et ceintures de sûreté à la disposition des ouvriers qui sont appelés à s'exposer sur le rocher.

N° 122. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation souterraine de terre plastique, à Andenne - 9 juin 1945, à 16 h 30. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur J. Leclercq.*

A front d'une galerie, ouverte à 16 mètres de profondeur, dans un massif de « machuria » ou bois fossile, un brusque éboulement ensevelit l'ouvrier occupé à charger ce machuria dans un baquet. La galerie, soutenue avec des cadres en bois distants de 65 à 90 cm, avait 2 mètres de hauteur sur autant de largeur.

L'exploitation de machuria se pratique par piliers abandonnés : on trace des galeries principales à peu près parallèles et distantes normalement de 5 m; puis on les réunit par de courtes voies perpendiculaires dites traverses. C'est à front de l'une de celles-ci que l'éboulement s'est produit, non loin de la rencontre avec la galerie principale vers laquelle elle se dirigeait.

L'enquête révéla que le machuria que chargeait la victime était pulvérulent et que, s'étant détaché seul du massif, il s'était amoncelé en un talus évalué à 25 à 30 baquets de 50 kg. Au moment de l'accident, à peu près 20 baquets avaient été emportés.

D'après le compagnon de la victime, le toit et les parois de la galerie accidentée s'effritaient déjà avant l'accident.

Enfin, l'éboulement meurtrier s'est étendu jusqu'à la précédente voie traverse, distante de 2 mètres environ, et dans les éboulis du machuria, on apercevait du sable provenant de la couverture du gisement.

(1) Voir « Annales des Mines de Belgique », janvier 1951.

Le Comité d'arrondissement estima que, vu le peu de compacité du machuria, le pilier abandonné était trop faible pour soutenir le massif déformé par les exploitations voisines ou antérieures.

N^o 123. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Aisemont - 6 décembre 1945, à 15 h 30. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur R. Stenuit.

Un ouvrier était occupé au chargement d'un wagonnet à 3 mètres du pied d'un gradin de 7 m de hauteur, en surplomb à 70° sur l'horizontale mais très compact, surmonté d'une banquette de 5 m de largeur inclinée de 10 à 35° sur l'horizontale. Deux pierres tombant d'amont dévalèrent le long de la susdite banquette et l'une d'elles atteignit l'ouvrier à la tête.

D'accord avec l'auteur du procès-verbal, le Comité estima que les plateformes de gradins doivent être maintenues horizontales de façon à constituer des surfaces d'arrêt pour une pierre dévalant accidentellement d'amont, et que le port du casque doit être recommandé aux casseurs.

N^o 124. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de terre plastique, à Oret - 3 juillet 1945, à 15 h 45. - Un abatteur tué. - P.V. Ingénieur R. Stenuit.

Le front d'attaque de la carrière, à l'endroit de l'accident, avait 9 m 50 de hauteur et environ 65° d'inclinaison; il comprenait une couverture de terre jaune, préalablement enlevée, puis un banc de lignite de 8 mètres de puissance. C'est ce banc qui constitue la matière utile exploitée en ce moment.

La victime abattait le lignite sur un gradin, situé à 6 m 50 de hauteur, quand, tout à coup, la masse s'effondra sous ses pieds; elle fut entraînée dans l'effondrement du lignite et ensevelie sous les débris d'un second éboulement.

L'enquête établit que la masse de lignite reposait en partie sur un banc de sable dans lequel les eaux de pluie pouvaient s'infiltrer.

N^o 125. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Namèche - 17 novembre 1945, à 12 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur R. Stenuit.

L'accident s'est produit sur une banquette horizontale de 3 mètres de largeur et 60 cm à 1 mètre de profondeur située à 35 mètres de hauteur et appartenant au front d'abattage d'une carrière de calcaire compact.

La victime se trouvait sur cette banquette dont elle évacuait la pierre au moyen d'une fourche.

A la faveur d'un dérangement qui affectait le gisement, un bloc de pierre de 300 dm³ environ se détacha du front de la banquette, immédiatement au-dessus du niveau de celle-ci. Le bloc de pierre pivota sur sa base et vint se poser sur les dents de la fourche de l'ouvrier.

Celui-ci fut projeté dans le vide par la réaction du manche de l'outil.

Une corde à peu près horizontale était à portée de la main de l'ouvrier contre le front de la banquette.

N^o 126. — 1^{er} arrondissement. - Exploitation de sable, à Wasmes - 15 juin 1946, à 10 heures. - Un ouvrier tué et un ouvrier blessé. - P.V. Ingénieur J.-M. Michel.

Trois ouvriers étaient occupés à une carrière de sable à ciel ouvert disposée en banquettes verticales de 2 à 6 mètres de hauteur.

Pour prendre son repas, l'un d'eux s'était assis au pied d'une banquette de 6 mètres de hauteur, qui n'était pas en exploitation. A un moment donné, un de ses camarades remarqua que la paroi commençait à s'écrouler et lui cria de se sauver. Il se leva aussitôt et courut, mais à 2 mètres de la banquette il heurta un rail et tomba au moment où le sable s'éboulait sur lui.

L'Ingénieur en Chef-Directeur Hoppe demanda des poursuites à charge de l'exploitant pour contravention à l'article 8 de l'arrêté Royal du 16 janvier 1899 concernant la police et la surveillance des carrières à ciel ouvert.

N^o 127. — 1^{er} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Gaurain-Ramecroix - 7 mars 1946, vers 11 h 30. - Un rompeur tué. - P.V. Ingénieur principal M. Durieu.

Deux ouvriers étaient occupés à extraire des pierres à une banquette de calcaire de 5 mètres de hauteur, dans laquelle se présentait une poche de dissolution verticale de 2 à 3 mètres de longueur, remplie de terres. L'extraction des pierres et de la terre se faisait à la pince.

L'un des ouvriers grimpa au sommet de la banquette pour faire tomber des terres. Pendant qu'il grimpait, une masse de terres de la poche se détacha et vint projeter violemment contre un wagonnet l'autre ouvrier, qui était resté au bas de la banquette.

N^o 128. — 1^{er} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Vaulx - 13 février 1946, à 11 h 30. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal M. Durieu.

La victime, qui était boutefeux, était occupée à charger deux fourneaux de mine à la troisième banquette d'une carrière de calcaire à ciel ouvert, lorsqu'elle fut atteinte par un bloc parallélépipédique de 1 m × 0,50 m × 0,35 m qui s'était détaché de la sixième banquette. Il entraîna la victime jusqu'au niveau inférieur de la carrière où elle fut coincée et blessée mortellement contre un wagonnet.

Il fut constaté que le bloc était séparé du reste de la roche par des surfaces de cassure verticales et une surface horizontale enduites d'argile.

N^o 129. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de sable, à Naninne - 30 juillet 1946, à 15 h 45. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur R. Stenuit.

La victime fut prise sous l'éboulement d'un front de sable maigre incliné de 55 à 65° et haut de 7 mètres, alors qu'elle attaquait le pied du front à la pioche.

Le Comité d'arrondissement estima que cet accident confirmait la règle générale : nécessité d'exploiter le sable par gradins de hauteurs et d'inclinaisons appropriées.

N° 130. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de dolomie, à St-Servais - 16 octobre 1946, à 10 heures. - Un casseur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur R. Stenuit.

L'accident s'est produit sur l'aire inférieure d'une carrière de dolomie, au pied d'un front incliné à 65° en moyenne, de 30 mètres de haut et de 80 mètres

La victime chargeait du sable au pied d'un talus de sable de 8 mètres de haut. Ce sable avait coulé d'une poche incluse dans le gisement.

Une pierre de 50 kg, provenant vraisemblablement de la crête dolomitique, tomba jusqu'au sol où elle rebondit latéralement, atteignant l'ouvrier.

Le rocher était bien peigné.

N° 131. — 7^{me} arrondissement. - Exploitation de grès, à Vierset-Barse - 30 mars 1946, à 10 h 15. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal E. Radelet.

Un ouvrier a été atteint à la tête par une pierre qui a dévalé d'un tas assez volumineux de déchets de taille et de pierres de grès trop petites, abandonnées par les anciens exploitants.

La pente générale du talus est d'environ 45° et sa hauteur verticale de 40 mètres. Avec deux compagnons de travail, la victime reprenait actuellement ces produits pour en faire des produits concassés.

La veille du jour de l'accident, deux des témoins de celui-ci avaient gravi la pente et munis de pics avaient fait descendre les produits et peigné, en quelque sorte, le tas, des pierres qui ne leur paraissaient pas suffisamment assises.

Il fut constaté par l'ingénieur verbalisant que dans la partie supérieure du tas de déblai, la pente générale du talus était sensiblement plus forte que dans le bas.

L'Inspecteur général Guérin fit remarquer que la reprise d'un tas de déblai de grande hauteur, si elle se fait par le bas, est toujours dangereuse avec des outils à main. Il préconisa soit l'enlèvement à la pelle mécanique soit l'enlèvement à la main par petits gradins pris en descendant, les pierres du gradin en activité étant déversées dans une goulotte de chargement.

N° 132. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de sable, à Céroux-Mousty - 24 juillet 1947, à 15 heures. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur M. Snel.

Un entrepreneur de plafonnage fut pris sous l'éboulement d'un front de sable incliné de 75° et haut de 6 à 8 mètres.

N° 133. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation d'ardoise, à St-Médard - 20 septembre 1947, vers 8 h 15. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur R. Stenuit.

Pendant qu'un ouvrier débiteur entaillait le sommet d'un bloc d'ardoise abattu trois jours auparavant et dressé contre un mur de remblais, un remblayeur s'engagea, à l'insu du débiteur, dans l'étroit passage ménagé entre le mur et le bloc afin de se rendre compte de l'avancement du travail. La pierre se brisa brusquement suivant une ligne de cassure horizontale, voisine du sommet, et de direction perpendiculaire à celle que voulait provoquer le débiteur; la partie inférieure du bloc écrasa la tête du remblayeur contre le remblai, le tuant sur le coup.

N° 134. — 9^{me} arrondissement. - Exploitation de grès, à Esneux - 23 juillet 1947, vers 6 h 30. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur L. Perwez.

Par suite de l'éboulement d'un tas de moellons sur lequel il se trouvait, un garde est tombé au bas d'un talus de 7 mètres de hauteur et a été mortellement blessé.

N° 135. — 9^{me} arrondissement. - Exploitation de grès, à Rouvrex - 24 mars 1947, à 13 h 30. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur J. Medaets.

Un ouvrier était occupé à forer un trou de mine au front d'abattage d'une carrière à ciel ouvert lorsqu'il fut atteint à la tête et au dos par des pierres qui se détachèrent de la partie supérieure du front.

Le front n'avait plus été peigné depuis l'entrée de l'hiver, son aspect n'inspirant aucune inquiétude.

Le Comité d'arrondissement estima qu'il y aurait lieu d'imposer, par voie de règlement, le peignage régulier des fronts de travail, en particulier après chaque période de gelée.

N° 136. — 10^{me} arrondissement. - Exploitation de sable, à Beek - 9 avril 1947, vers 18 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur J. Carlijn.

Un ouvrier creusant une tranchée de 1 m 70 de profondeur et de 2 m 20 de largeur au pied d'un front de sable de 2 m 50 de hauteur et presque vertical fut pris sous un éboulement et asphyxié.

L'Ingénieur en Chef-Directeur Gérard demande des poursuites à charge de l'exploitant.

N° 137. — 1^{er} arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Quenast - 20 janvier 1948, à 15 h 30. - Un rompeur tué. - P.V. Ingénieur R. Fradcourt.

Un amoncellement de gros blocs de pierre avait été provoqué, par minage, au pied d'un gradin, sur une hauteur de 2 m 50 et une surface de 25 m².

En voulant, à l'aide d'un levier de 1 m 70 de longueur, dégager un de ces blocs, un ouvrier rompeur fut tué par le déplacement intempestif d'autres blocs.

D'accord avec l'auteur du procès-verbal, le Comité d'arrondissement suggéra que les leviers soient plus longs ou que l'on se serve d'appareils mécaniques de traction, maniables à distance.

N° 138. — 4^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Villers-la-Tour - 15 mars 1948, à 10 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal A. Vaes.*

En descendant au fond d'une carrière, sur une échelle, un ouvrier a eu la tête projetée contre la roche par un bloc d'argile qui s'est détaché d'un joint lisse. Ce bloc est tombé de 5 mètres de hauteur et la victime a été tuée sur le coup.

N° 139. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de spath fluor, à Gimnée - 18 décembre 1948, à 10 h 30. - Deux ouvriers tués. - P.V. Ingénieur J. Leclercq.*

Dans un gisement de calcaire assez plat, traversé çà et là par des filons de spath fluor, des ouvriers travaillaient au fond d'une tranchée de 3 m 60 de profondeur, à paroi raide.

Une lentille de 2 m³ de calcaire et de terre argileuse s'éboula subitement, tuant deux ouvriers, à la faveur d'un joint invisible agrandi les jours précédents par des pluies abondantes.

N° 140. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de sable, à Champion - 23 décembre 1948, vers 9 h 45. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur M. Snel.*

Un ouvrier chargeait de terre, à la pelle, un camion arrêté à 1 m 50 d'un front de terre, haut de 1 m 60.

Il avait gelé et l'ouvrier se tenait entre le front et le camion.

Soudain, le front s'éboula en gros blocs.

L'ouvrier fut écrasé par un de ces blocs contre la caisse du camion et mourut aussitôt.

N° 141. — 9^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Lommersweiler - 10 avril 1948, à 9 h 30. - Un ouvrier tué, un ouvrier blessé. P.V. Ingénieur principal J. Pirmolin.*

Deux ouvriers abatteurs étaient occupés sur un palier d'étage à dégager au moyen d'un levier un bloc de grès du front d'abattage, lorsque ce bloc s'abattit sur eux et les précipita à l'étage inférieur.

Le palier sur lequel se trouvaient les deux hommes était étroit. Ceux-ci avaient à leur disposition des cordes d'amarrage dont ils ne firent pas usage.

N° 142. — 9^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Theux - 9 décembre 1948, à 14 heures. - Un mineur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur H. Delrée.*

Un ouvrier travaillait près de la base du front d'abattage d'une carrière lorsqu'il fut atteint au poignet gauche par une pierre de 25 kg environ qui s'était détachée du sommet du front, haut de

7 mètres; l'ouvrier perdit l'équilibre et tomba sur le sol, se blessant mortellement.

Le gisement, composé de grès psammitiques et de schistes gréseux, avait été soumis à des alternatives de gel et de dégel.

D'après les témoins, le peignage était bien fait.

N° 143. — 1^{er} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Boussu - 29 octobre 1949, 15 h. - Un ouvrier grièvement blessé. - P.V. Ingénieur P. Cajot.*

Un ouvrier travaillait sur une banquette de 1 m 50 de largeur, située à 1 m 50 au-dessus du fond de la carrière.

Il abattait la roche, à l'aide d'un pic à main, à proximité de l'intersection de deux parois subverticales d'environ 4 mètres de hauteur, lorsqu'il fut blessé grièvement par la chute de quelques pierres qui l'atteignirent dans le dos et le firent culbuter de la banquette.

Le calcaire est assez résistant et se tient normalement bien, quelle que soit l'inclinaison de la paroi, mais, à l'endroit de l'accident il était recouvert d'un peu de remblai et découpé par de nombreux joints et cassures.

D'accord avec l'auteur du procès-verbal, le Comité d'arrondissement estima que, lorsque la roche est altérée et affectée par des cassures, il convient de limiter à 3 mètres la hauteur des gradins.

N° 144. — 1^{er} arrondissement. - *Exploitation de sable, à Wauthier-Braine - 12 juillet 1949, vers 15 heures. - Un surveillant-mineur tué. - P.V. Ingénieur M. Snel.*

Au pied d'une butte de sable de 26 mètres de hauteur, un ouvrier qui était occupé au chargement a été surpris par une avalanche et tué.

Dans ce gisement, l'inclinaison qu'il est possible de donner à un front d'abattage est fonction de l'importance des bancs de silex intercalaires, de la nature des grains dans les différents lits et aussi du degré d'humidité de la masse.

Pratiquement, l'inclinaison moyenne du front est maintenue au voisinage de 55 degrés.

Aucun engin d'abattage proprement dit n'est utilisé; tout l'équipement du front consiste en une bande transporteuse, dite « sauterelle », de 42 m de longueur, 32 degrés d'inclinaison, actionnée par un moteur électrique de 5 chevaux.

Le pied de l'appareil est engagé dans la base du front et la tête surmonte un trommel qui sépare les concrétions siliceuses.

Le moteur étant mis en marche, un manoeuvre, armé d'une bêche ordinaire, amorce dans le sable, à partir du pied de la sauterelle, une rainure montante, qui s'évase bientôt en forme d'entonnoir. Un second ouvrier appelé « mineur de sablière » grimpe alors sur la butte et, en chatouillant la matière, en provoque directement la coulée sur la sauterelle. Le manoeuvre se tient en permanence au pied de la sauterelle; sa mission est de régulariser plus ou moins, au moyen d'une bêche, la descente du sable sur la bande et aussi d'aider à l'évacuation des blocs de silex.

Tandis que la sauterelle suce, le mineur continue à grimper; après 8 à 10 jours, il atteint le sommet de la butte, dans le flanc de laquelle la coulée du sable a formé un véritable chenal de 6 à 7 mètres de largeur et de 3 à 4 mètres de profondeur.

A ce moment, la sauterelle est avancée et un nouveau chenal est amorcé.

L'Ingénieur en Chef-Directeur Hoppe demanda des poursuites à charge de l'exploitant pour contravention à l'article 505 du Règlement général pour la Protection du Travail.

N° 145. — 2^{me} arrondissement. - Exploitation de craie, à Harmignies - 24 février 1949, à 13 heures. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur V. Laurent.

L'ouvrier chargeait, au pied d'un rocher d'une dizaine de mètres de hauteur, des pierres de craie abattues depuis deux jours au moyen de poudre noire.

Personne n'a vu comment l'accident s'est produit. La victime a été trouvée morte, avec des blessures à la tête, à côté d'un bloc de craie, qui se sera vraisemblablement détaché du rocher. Celui-ci présentait une paroi sensiblement verticale, légèrement sous-cavée à 2 m 50 de hauteur.

Cette manœuvre est formellement interdite à la carrière. Le contremaître était absent le jour de l'accident.

N° 146. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation souterraine de marbre, à Bioul - 29 juin 1949, à 9 h 45. - Un manœuvre tué. - P.V. Ingénieur J. Leclercq.

Un banc de marbre d'une puissance totale de 8 mètres entre stampes calcaires et d'un pendage variant de 75 à 95 degrés, comportait un faux toit et un faux mur de calcschiste, abattus en même temps que le marbre; toutefois, on laissait parfois en place une partie du faux mur particulièrement adhérente. L'exploitation se faisait dans une chambre souterraine de 20 mètres de hauteur.

Trois ouvriers étaient occupés à dépecer un bloc de marbre à la base de cette chambre, lorsqu'un pan du faux mur se détacha d'une hauteur de 17 mètres environ, et, après avoir rebondi sur divers éléments, vint toucher l'un des ouvriers à la tête.

Le bloc provenait d'une anfractuosité provoquée dans le mur par une irrégularité de la stratification: elle était dénudée depuis plusieurs années, mais

n'avait jamais paru présenter de danger d'éboulement.

N° 147. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Ciney - 21 janvier 1949, à 16 h. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur M. Snel.

A l'occasion du tir de pétards, deux ouvriers s'étaient abrités non loin du pied d'un talus argileux.

Pendant le tir, une très grosse pierre qui gisait au sommet du talus détrempé par des pluies récentes s'ébranla et se mit à rouler sur la pente, dans la direction des deux ouvriers.

Le contremaître et deux autres ouvriers de la carrière virent le danger et, de la voix et du geste, tentèrent de faire déguerpir les deux ouvriers menacés.

Ceux-ci ne comprirent pas ces signaux et l'un d'eux fut tué par la pierre, tandis que l'autre échappait de justesse.

N° 148. — 8^{me} arrondissement. - Exploitation de sable, à Rocour - 16 février 1949, vers 15 heures. - Un chauffeur de camion tué. - P.V. Ingénieur J.-M. Michel.

Deux ouvriers et un chauffeur de camion chargeaient du sable dans un camion automobile, au pied d'un front d'environ 13 mètres de hauteur, quand trois éboulements successifs se produisirent. Tandis que les deux ouvriers parvenaient à se sauver, le chauffeur s'accrocha au bord de la benne du camion; il eut d'abord les pieds pris dans le sable, puis fut enterré jusqu'à la ceinture et finalement disparut complètement dans le sable; il fut dégagé quelques minutes après, mais ne put être rappelé à la vie.

Le front de la carrière avait une inclinaison d'environ 55°. Le sable renfermait çà et là quelques silex et la terre de couverture était préalablement enlevée sur une profondeur de 20 mètres.

N° 149. — 9^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Dolhain - 6 janvier 1949, à 15 h. - Un foreur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur L. Perwez.

Un ouvrier a voulu forer une mine en un endroit du front d'abattage où il était interdit de travailler parce que, suite à la gelée, le rocher n'avait pu être peigné. Il fut atteint et mortellement blessé par la chute d'assez grosses pierres. Il portait un casque.

GROUPE I

ACCIDENTS DUS A L'EXPLOITATION

(Suite.)

2) Minage.

N° 1. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation souterraine d'ardoise, à Orgeo - 27 juin 1932. - Un mineur grièvement blessé. - P.V. Ingénieur G. Lemaire.

Dans un trou de mine montant suivant un angle de 41° dans un banc de phyllade renfermant des

inclusions gréseuses, pyriteuses et quartzueuses, un ouvrier mineur avait introduit 12 cartouches de 50 gr de poudre noire comprimée, avec inflammateur électrique logé à l'arrière de la dernière cartouche placée. Ensuite, avec interposition d'une bourre en papier, il enfonça la charge au moyen d'un bourroir. La mine fit subitement canon.

La victime certifia que le bourroir était en bois. Celui qui fut présenté à l'ingénieur enquêteur ne portait pas trace de coups de marteau.

Des expériences effectuées à l'Institut National des Mines ont établi que la poudre d'amorce d'un inflammateur électrique du type utilisé à l'ardoisière pouvait s'enflammer par compression adiabatique lorsque le degré de compression atteignait 11,48.

Le degré de compression dans le fourneau de l'ardoisière ayant été notablement moindre, il fut admis que l'accident était probablement dû au frottement intempêtif de l'inflammateur sur la paroi du fourneau.

N° 2. — 7^{me} arrondissement. - *Exploitation de grès, à Comblain-Fairon - 2 septembre 1932. - Trois ouvriers blessés. - P.V. Ingénieur principal M. Guérin.*

Dans une carrière à ciel ouvert, on pratiquait un havage dans des bancs schisteux, en dressant, en avant du front.

Deux fourneaux de mine avaient été forés dans des blocs superposés, restés adhérents à l'une des parois verticales du dit havage.

Les mines ayant été chargées de poudre noire et amorcées à la mèche, le feu fut mis à celle-ci et les ouvriers entendirent peu après une seule explosion.

Retournant à front, ils trouvèrent le bloc supérieur culbuté dans le fond de la carrière et furent atteints par la déflagration retardée, pour une cause indéterminée, de la mine chargée dans le dit bloc.

D'accord avec l'auteur du procès-verbal, le Comité estima que le mineur devrait compter le nombre d'explosions d'une volée de mines, attendre au moins une heure, en cas de raté, avant de retourner à front, et y retourner seul.

Il préconisa, en outre, le remplacement du tir à la mèche par le tir électrique.

N° 3. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Namèche - 14 février 1933, vers 11 h 30. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur J. Martelée.*

Lors d'un tir simultané d'une mine et de plusieurs pétards, un ouvrier a été tué par une pierre projetée.

Les trous de mines, sensiblement verticaux, étaient chargés de poudre noire en grains avec bourrage en laitier granulé.

La victime était restée à découvert, à 55 mètres de l'une des séries de pétards et à 100 mètres de la mine et des autres pétards, face à l'extrémité d'un mur en construction.

Des instructions avaient été données pour qu'on se retire dans les deux tunnels servant à l'évacuation des produits.

N° 4. — 2^{me} arrondissement. - *Exploitation de porphyre, à Lessines - 12 mars 1936, à 12 h 30. - Un chef mineur tué. - P.V. Ingénieur W. Bourgeois.*

Dans une carrière de porphyre, un boutefeux avait effectué un tir de pochage dans un fourneau vertical

de 2 m 70 de profondeur. Vingt-cinq minutes après, le même boutefeux voulut recharger la mine; comme il y déversait une nouvelle charge de poudre noire, une déflagration se produisit.

Le boutefeux fut tué.

La charge du tir de pochage n'a pu être connue exactement mais a été évaluée à 1 kg de poudre noire.

Le Comité d'arrondissement fut d'avis que le chargement des mines de pochage devrait faire l'objet de prescription réglementaires.

N° 5. — 7^{me} arrondissement. - *Exploitation souterraine de grès, à Comblain-au-Pont - 10 février 1936, vers 15 heures. - Un mineur grièvement blessé. - P.V. Ingénieur principal M. Guérin.*

Un mineur était occupé à charger, au moyen d'un bourroir en bois et de cartouches de poudre noire comprimée, un fourneau de mine creusé en schiste puis en grès.

Ce fourneau étant dévié et ovalisé, l'ouvrier dut exercer par l'intermédiaire du bourroir, une assez forte poussée sur la deuxième cartouche, afin de l'enfoncer dans le fond du fourneau au contact de la première, ce qui a provoqué la déflagration de la poudre, dont des particules furent projetées dans les yeux de l'ouvrier en même temps qu'il était atteint par les flammes.

Le Comité d'arrondissement fut d'avis qu'il convenait avant de charger un fourneau de mine, surtout en terrains irréguliers, de vérifier au moyen d'une tige en bois de dimensions appropriées à celles des carcouches, sa profondeur, sa rectitude et son degré de curage.

N° 6. — 9^{me} arrondissement. - *Exploitation de petit-granit, à Sprimont - 20 mars 1936, à 9 h 15. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal A. Massin.*

Vingt pétards avaient été placés dans autant de blocs de petit-granit destinés à être découpés pour la fabrication de pavés.

Peu de temps après le tir, à proximité d'un petit bâtiment situé à environ 36 mètres des blocs, on trouva un ouvrier étendu mort sur le sol; il portait plusieurs blessures à la tête et à la figure. Des éléments de la toiture du bâtiment étaient brisés.

Les pétards étaient chargés de 12 à 15 grammes de poudre ordinaire; il n'était pas de règle de les couvrir à l'aide de moellons ou autre matériau.

L'Inspecteur général Verbouwe fut d'avis que la construction d'abris, tels qu'il en existe dans certaines carrières pour assurer la protection des ouvriers pendant le tir, devrait être généralisée.

N° 7. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Frasnes - 15 septembre 1937, vers 12 heures. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur J. Martens.*

Immédiatement après l'annonce du tir d'une volée de pétards, un ouvrier casseur continua à pousser un wagonnet qu'il venait de charger, au lieu de se retirer, comme le voulait la consigne,

dans les abris construits à cet effet à proximité. Il fut atteint à la tête par la projection d'une pierre provenant de l'un des pétards.

N° 8. — 7^{me} arrondissement. - Exploitation de grès, à Vierset-Barse - 11 juin 1937, à 10 h.
- Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal R. Masson.

Un ouvrier garé dans un tunnel avec plusieurs compagnons a été atteint par une pierre provenant d'un tir de mine et ayant ricoché sur un rail.

N° 9. — 9^{me} arrondissement. - Exploitation de grès, à Goé - 24 mars 1937, à 15 heures. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur G. Lemaire.

Au moment de la mise à feu de trois mines, des ouvriers s'étaient garés derrière des baraquements en planches. Aussitôt après le départ des deux premières mines, plusieurs ouvriers quittèrent leur abri pour observer l'effet de la troisième, qui était éloignée d'environ 76 mètres. L'explosion s'accompagna de projections, dont une pierre en direction des ouvriers. Pendant qu'il se hâtait vers son refuge, l'un d'eux s'affaissa soudain tout contre la charpente d'un treuil voisin. Il avait une large plaie à la tête et expira le surlendemain.

Il fut constaté qu'une pierre d'environ un kilogramme avait pénétré dans un des bâtiments; mais, on n'en retrouva aucune à proximité de la victime.

Le Comité d'arrondissement estima, avec l'auteur du procès-verbal, que les ouvriers devraient pouvoir se mettre à l'abri à l'intérieur de constructions en matériaux durs.

N° 10. — 1^{er} arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Quenast - 5 mars 1938, à 8 h.
- Un chargeur de mines mortellement blessé. - P.V. Ingénieur A. Vandenheuwel.

L'ouvrier chargeait de cartouches de poudre noire un fourneau peu incliné de 5 mètres de longueur creusé dans du porphyre et préalablement curé au moyen d'eau et d'air comprimé.

Au moment où il enfonçait les septième et huitième cartouches à l'aide d'un bourroir en bois, la mine fit explosion, pour des raisons indéterminées.

Se ralliant aux conclusions de l'auteur du procès-verbal, le Comité d'arrondissement recommanda les mesures suivantes :

- 1) Vérifier le diamètre des fourneaux par l'introduction d'un calibre en bois ayant au moins les dimensions de la cartouche d'explosif, enveloppée de papier.
- 2) Introduire dans les fourneaux, avec précaution, les cartouches avec leur enveloppe en papier.
- 3) Procéder à un nettoyage soigné des fourneaux pour expulser les particules métalliques provenant des fleurets et qui pourraient y subsister.

N° 11. — 7^{me} arrondissement. - Exploitation de petit-granit, à Versiet-Barse - 4 mai 1938, à 10 h 30. - Un ouvrier mortellement brûlé. - P.V. Ingénieur principal M. Guérin.

Un ouvrier circulant sur une banquette de rocher, aux environs d'un fourneau de mine que l'on

avait chargé à la poudre noire, a glissé et ses souliers à clous ont vraisemblablement frotté des grains de poudre noire perdus lors d'un chargement de mine précédent.

La poudre en déflagrante a mis le feu aux vêtements de la victime.

Le Comité d'arrondissement souligna le danger du chargement de mines de poudre noire sans l'emploi d'entonnoirs permettant d'éviter des déperditions de matière explosive.

N° 12. — 4^{me} arrondissement. - Exploitation de grès, à Thuin - 3 mars 1939, à 15 heures. - Un mineur tué. - P.V. Ingénieur V. Martiat.

Un mineur a été tué par l'explosion d'une mine chargée de poudre noire.

Le fourneau, vertical, de 3 m 60 de hauteur, avait fait l'objet de plusieurs tirs de pochage, ayant consommé deux à trois kilos de poudre et dont le dernier avait eu lieu environ une demi-heure avant l'accident.

La charge définitive était de 7 à 8 kg. Son explosion s'est produite au moment exact où le mineur mettait le feu à la mèche de tir au moyen d'un petit bout de mèche allumée qu'il tenait à la main.

Aucun témoin ne peut dire si la dernière mine explosée avait été bourrée.

Au dire de témoins, le bourrage se faisait d'ordinaire au moyen de sable ou d'autres matières incombustibles.

N° 13. — 9^{me} arrondissement. - Exploitation de petit-granit, à Sprimont - 25 mars 1939, vers 10 h 30. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal A. Massin.

Après l'explosion simultanée de deux mines destinées à disloquer des bancs à la partie supérieure de la carrière et qui provoquèrent le dévalement d'un gros bloc, un ouvrier fut trouvé étendu, gravement blessé, sur le sol à proximité d'un autre bloc situé vers le bas du chantier et dans lequel, avant le tir, il était occupé à creuser un trou de louve.

Il résulte de l'enquête que l'ouvrier avait été averti personnellement avant la mise à feu et qu'il avait tout le temps de se mettre à l'abri.

N° 14. — 2^{me} arrondissement. - Exploitation de silex, à Obourg - 23 décembre 1940, à 15 h. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur principal E. Radelet.

Un ouvrier a été tué par l'explosion intempestive d'une charge de 2 kg de poudre noire qu'il tassait, à l'aide d'un bouroir en bois, dans un fourneau horizontal de 2 mètres de profondeur.

Ce fourneau avait été obtenu en enfonçant, à coups de marteau, une barre d'acier de 40 millimètres de diamètre, à bout effilé dans un limé argileux, d'épaisseur irrégulière, intercalé entre deux bancs de silex.

N^o 15. — 9^{me} arrondissement. - Exploitation de grès, à Aywaille - 3 mai 1941, à 10 h 30. - Un mineur blessé. - P.V. Ingénieur principal R. Breda.

Un ouvrier avait fait sauter successivement trois petites mines préparatoires dite de « doutelage » dans un même fourneau à l'aide de charges de poudre noire en grains, avec amorçage à la mèche.

Il avait commencé le chargement définitif de la mine. Pendant qu'il versait de la poudre noire dans le fourneau à l'aide d'un entonnoir en cuivre, la mine fit explosion.

D'accord avec l'auteur du procès-verbal, le Comité d'arrondissement souhaite que le tir des mines à la mèche soit remplacé par le tir électrique.

N^o 16. — 2^{me} arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Lessines - 7 avril 1942, à 9 h 30. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal E. Radelet.

La façade d'une salle de pompes, dans laquelle s'étaient mis à l'abri des ouvriers au cours d'un tir de mine d'explosif brisant, fut atteinte par un bloc de pierre volumineux. Les débris du mur en béton du local atteignirent plusieurs hommes, dont l'un mortellement.

La salle de pompes n'étant pas très éloignée des fronts, les ouvriers avaient pour consigne de ne pas s'y rendre en cas de tir, mais bien de gagner l'un ou l'autre abri construit spécialement à distance plus grande.

N^o 17. — 6^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Lèves - 19 novembre 1942, à 11 heures. - Un casseur mortellement blessé. - P.V. Ingénieur H. Delrée.

En vue de morceler un gros bloc de calcaire de 40 m³, on y avait foré une mine verticale de 1 m 20 de longueur, chargée de 400 grammes de poudre noire.

Cette mine avait été amorcée par le mineur, au moyen d'une mèche, et bourrée de fines poussières, sans couverture de fagots.

Les ouvriers s'étaient rendus dans l'abri habituel, situé à 40 mètres du bloc, à l'exception du mineur qui s'était retiré dans un tunnel voisin de l'abri.

Après une première détonation, le mineur sortit du tunnel et se rendit à l'abri pour donner le signal de la fin du tir. Il se dirigea ensuite vers la mine, suivi d'un des ouvriers, lorsque survint une seconde explosion.

Le mineur, s'étant couché sur le sol, se releva indemne, tandis que son compagnon, atteint d'une pierre à la tête, fut retrouvé étendu à terre, à la sortie de l'abri.

Trépanée, la victime se remettait lentement de sa blessure, lorsqu'elle succomba à une bronchopneumonie, compliquée d'ictère et de dilatation cardiaque.

Le mineur reconnaît que le premier coup de mine avait « sonné » anormalement, mais n'ayant jamais constaté de seconde explosion tardive, il s'avança sans inquiétude vers la mine.

Comme il avait beaucoup plu les jours précédents, l'auteur du procès-verbal a supposé que de l'eau avait pu s'introduire par des fissures dans le fourneau, ce qui aurait pu humidifier partiellement la poudre et provoquer un long feu.

N^o 18. — 1^{er} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Vaulx - 2 octobre 1945, à 15 h 30. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal M. Durieu.

Dans une carrière de pierre bleue, la roche de mauvaise qualité doit être abattue à l'explosif. Les tirs étaient annoncés à la cloche et comme ils se faisaient à 10 h 30 et à 15 h 30, ils nécessitaient toujours une interruption de travail. Un abri solide, en maçonnerie de moellons, avait été aménagé pour permettre aux ouvriers de se mettre à l'abri des projections, mais ils ne s'y réfugiaient jamais.

Au moment de l'accident, le boutefeu venait de charger deux fourneaux de mine à la paroi supérieure du quatrième étage : le premier avait 1 m 30 de profondeur et contenait 4 cartouches d'explosif brisant tandis que le second avait 1 m 10 de profondeur et n'avait reçu que 3 cartouches.

Comme à l'habitude, le boutefeu cria aux ouvriers de se garer et lorsqu'il estima qu'ils étaient tous suffisamment loin, il mit le feu aux mèches de sûreté des détonateurs des deux mines et se retira lui-même à une centaine de mètres.

Un ouvrier qui se trouvait à 150 mètres des mines et qui était tourné vers elles fut blessé mortellement par une pierre de la grosseur du poing qui le frappa à la poitrine.

L'Ingénieur en Chef-Directeur Hoppe demanda des poursuites à charge du contremaître pour homicide par imprudence.

N^o 19. — 2^{me} arrondissement. - Exploitation de silex, à Obourg - 11 octobre 1945, vers 8 h 30. - Un ouvrier mortellement blessé, deux ouvriers légèrement blessés. - P.V. Ingénieur en Chef-Directeur adjoint F. Corin.

Un ouvrier préparait des charges de poudre noire que le boutefeu devait introduire dans une mine. Il se tenait à genoux devant le bidon de poudre, à proximité de la mine. Soudain la poudre prit feu dans le bidon puis enflamma la mine, qui fit explosion. Les témoins prétendent que l'inflammation est due à la chute de pierres de silex dans le bidon à poudre, pierres provenant d'un tir de mines qui se faisait précisément au moment de l'accident dans une carrière toute proche.

N^o 20. — 4^{me} arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Marchienne - 10 mai 1948, à 15 h 30. - Un mineur mortellement blessé. - Ingénieur G. Mignon.

Un ouvrier mineur était occupé à préparer un fourneau de mine par des tirs préparatoires à la poudre noire, dits tirs de pochage. Il se servait d'un gobelet et d'un tuyau en laiton, d'un entonnoir en zinc et d'un bourroir en bois et l'amorçage se faisait électriquement.

Le premier tir, comportant une charge d'une livre, s'effectua normalement.

Au cours du chargement de la première livre de poudre de la deuxième mine, la poudre s'enflamma et brûla grièvement le mineur.

L'accident n'a pas eu de témoin. Le tuyau fut retrouvé planté dans le trou et l'entonnoir et le gobelet à côté. L'enquête n'a pas permis de déterminer les causes de l'accident.

N° 21. — 4^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Montigny-le-Tilleul - 23 août 1949, à 11 heures.* - Un foreur tué. - P.V. Ingénieur A. Tondeur.

Sur une plateforme de 6 m² d'étendue et à 15 m de hauteur, un chef mineur et son aide préparaient le tir d'une grosse mine de 6 mètres. Six tirs de pochage préalable avaient été exécutés une vingtaine d'heures plus tôt et ces mines avaient été amorcées électriquement. La charge de la grosse mine devait être de 75 kg de poudre noire et on la mettait dans

le trou à l'aide d'un entonnoir et d'un tube en cuivre ou en zinc.

Après avoir chargé 15 kg environ, le chef mineur fut appelé au bas de la carrière et laissa son aide sur la plateforme en lui disant de l'attendre. Quelques minutes plus tard, se produisit une explosion violente qui arracha presque complètement le pied gauche de l'aide et le projeta en bas de la carrière où il se fracassa le crâne sur des pierres. On n'a retrouvé aucune trace, sur la plateforme, de la caisse à poudre contenant encore 10 kg d'explosifs.

Une passée charbonneuse avait été recoupée en forant le trou de mine.

Le Comité d'arrondissement estima qu'une faute grave restée inconnue devait avoir été commise.

L'inspecteur général Anciaux approuva la suggestion faite par l'Ingénieur en chef-directeur Janssens de vérifier la température du fourneau, même après un laps de temps prolongé depuis le dernier tir de pochage, chaque fois que ce fourneau a rencontré des passées charbonneuses.

GROUPE II

ACCIDENT DUS AU TRANSPORT

1) Sur voies de niveau.

N° 1. — 1^{er} arrondissement. - *Exploitation de porphyre, à Quenast - 25 avril 1932, à 17 h.* - Un manoeuvre mortellement blessé. - P.V. Ingénieur L. Brison.

Un ouvrier manoeuvre poussait un wagonnet à basculement frontal chargé d'une berline de moellons lorsque celle-ci sortit de l'appareil et atteignit l'ouvrier qui fut partiellement enseveli sous les pierres.

La berline devait être maintenue au moyen d'un taquet à fermeture automatique par ressort et au moyen de l'un ou l'autre des deux taquets ordinaires dont l'appareil était pourvu.

Les dispositifs ne présentant pas de défauts, il faut admettre que la victime ne s'était pas assurée de leur fonctionnement après avoir introduit la berline dans le wagonnet basculeur.

N° 2. — 2^{me} arrondissement. - *Exploitation de porphyre, à Lessines - 1^{er} août 1932, vers 15 h 30.* - Un manoeuvre tué. - P.V. Ingénieur E. Demelonne.

Trois ouvriers qui accompagnaient un convoi avaient pris place sur la plate-forme d'un wagon à marchandises de la Société Nationale. Cette plate-forme de 2 m 50 × 0,80 est établie à 1 m 35 au-dessus du rail.

Le convoi était à l'arrêt depuis deux ou trois minutes lorsque l'un des ouvriers se retourna et tomba à la renverse sur le sol.

Relevé avec une fracture du crâne, il ne reprit plus connaissance.

Contrairement à l'avis de l'un des membres du Comité d'arrondissement, l'inspecteur général Firket estima qu'il n'était pas opportun d'interdire aux ouvriers de se tenir sur les passerelles des wagons, parce que ce serait les inviter à rechercher d'autres

emplacements plus dangereux, tels que marche-pieds ou butoirs.

N° 3. — 1^{er} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Gaurain-Ramecroix - 16 novembre 1934, à 10 h 30.* - Un manoeuvre tué. - P.V. Ingénieur L. Brison.

Un ouvrier, voulant déverser le contenu d'un wagonnet basculeur dans un four à chaux inactif, rempli de chaux pulvérulente jusqu'à 9 mètres sous la plate-forme supérieure, fut entraîné par le véhicule, tomba dans le four et succomba à l'asphyxie dans la chaux avant d'être dégagé.

N° 4. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de terre plastique, à Falaën - 22 mars 1934, à 13 heures.* - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur G. Lemaire.

Un wagonnet du type basculeur, d'une capacité d'un mètre cube, chargé de sable, a déraillé au moment où on l'engageait sur une plaque tournante. Le train de roues avant tombant sur le sol d'une hauteur minimum de 138 mm, le wagonnet se renversa en atteignant un ouvrier qui se disposait à introduire une cale d'arrêt à l'arrière du train de roues.

La plaque tournante, déplaçable, est formée d'un plateau inférieur fixe, s'emboîtant sur les rails d'une des voies et d'un châssis supérieur mobile aboutissant à l'autre voie.

D'accord avec l'auteur du procès-verbal, le Comité d'arrondissement fut d'avis que la hauteur de 138 mm entre la plaque et le sol devrait être réduite par un dispositif approprié.

N° 5. — 2^{me} arrondissement. - *Exploitation de porphyre, à Lessines - 29 mai 1935, vers 9 h 15.* - Un manoeuvre tué. - P.V. Ingénieur M. Durieu.

Une carrière de porphyre était desservie par un trainage à câble sans fin encerclant l'exploitation

et desservant les ascenseurs, les chantiers et l'usine de concassage.

Les wagonnets, à double trémie, du genre des wagons à minerais, circulaient sur une voie surélevée, établie sur pylones et étaient munis d'un dispositif à levier permettant l'ouverture simultanée des deux portes latérales.

On utilisait le traînage non seulement pour le service de transport des pierrailles mais aussi pour l'évacuation des déblais que l'on déversait le long de certains alignements du traînage en vue d'y créer un talus d'assise.

L'ouvrier préposé à la distribution des pierrailles aux chantiers d'épinçage prenait toujours place sur le butoir d'arrière des véhicules et de là manœuvrait le levier de vidange au moment voulu, sans arrêter le wagonnet. La largeur des butoirs était de 26 cm.

Certain jour un autre ouvrier, qui était préposé à la recette supérieure d'un ascenseur, situé à proximité d'un tronçon à remblayer, monta sur un wagonnet de déblais et, pour des raisons que l'enquête n'a pu établir, voulut vider le véhicule sans utiliser le dispositif de commande simultanée des portes : à l'aide d'une barre de fer, il ouvrit des deux verrous de retenue d'une porte et, semblait-il, se disposait à ouvrir la deuxième porte de la même manière, lorsqu'il tomba sur la voie où il fut rejoint et tué par le wagonnet suivant.

A l'endroit de l'accident la voie était surélevée de 1 mètre et était à claires-voies.

Le câble était animé d'une vitesse de 1 m 30 par seconde.

Le Comité d'arrondissement estima que la largeur des butoirs était insuffisante, qu'il ne devrait pas exister de plate-forme à claire-voie et que l'arrêt du convoi devrait pouvoir être commandé de n'importe quel point du circuit.

N° 6. — 4^{me} arrondissement. - *Exploitation de sable, à Peissant - 27 novembre 1935, vers 7 h 30. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur A. Vaes.*

Des ouvriers avaient pris place sur une locomotive de 15 tonnes traînant huit wagonnets à caisse basculante d'une contenance de deux tonnes de sable. Depuis plusieurs années ils utilisaient couramment ce moyen de locomotion pour se rendre d'un lieu de travail à un autre.

A la suite d'un déraillement du deuxième wagonnet traîné, le premier se pencha contre la locomotive dont le frein avait été brusquement mis en action. L'un des ouvriers était assis sur le caisson à eau, l'une des jambes pendant contre sa face arrière. Cette jambe fut broyée, à hauteur de la cheville, entre la caisse du wagonnet et le caisson.

N° 7. — 6^{me} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Spontin - 16 septembre 1935, à 16 heures. - Un manœuvre de locomotive mortellement blessé. - P.V. Ingénieur J. Martens.*

Un manœuvre, qui se tenait debout sur l'avant du truc d'une grue mobile, sauta, à l'approche d'un aiguillage, dans l'entre-raîls. Mais, sa bottine gauche étant venue se coincer entre le rail et le contre rail,

il eut le pied broyé par la roue de la grue et mourut des suites d'hémorragie.

Nonobstant l'imprudence de la victime à sauter en avant de la grue en marche, le Comité d'arrondissement souligna qu'il était désirable que les manœuvres de locomotives soient chaussés d'espadrilles ou de bottines à fermeture élastique.

N° 8. — 7^{me} arrondissement. - *Exploitation de petit-granit, à Modave - 6 décembre 1935, à 16 heures. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur principal R. Masson.*

Des ouvriers avaient poussé un wagonnet de pierres qu'ils se proposaient de culbuter. La voie ayant cédé, le véhicule s'inclina du côté opposé et la caisse écrasa l'un des ouvriers occupé à ce moment à caler les roues.

La voie était posée sur du remblai.

N° 9. — 1^{er} arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Saint-Maur - 4 mai 1936, à 11 h. - Un ouvrier mortellement blessé. - P.V. Ingénieur E. Radelet.*

Un ouvrier, occupé sur un palier d'une carrière au décrochage d'une benne amenée par une grue, a été blessé mortellement en tombant dans le vide sur un second palier situé 12 mètres plus bas.

Le palier sur lequel se tenait la victime avait une largeur de 3 m 10.

L'Ingénieur en Chef-Directeur Niederau demanda des poursuites judiciaires pour homicide par imprudence à charge du directeur et du contre-maître de la carrière.

N° 10. — 2^{me} arrondissement. - *Exploitation de porphyre, à Deux-Acren - 22 octobre 1936, vers 6 h 45. - Un ouvrier tué. - P.V. Ingénieur W. Bourgeois.*

Un wagon de manœuvre, en chargement sous la trémie d'un atelier de concassage de porphyre, fut pris en écharpe par une rame dévalant sur une voie convergente.

L'ouvrier préposé au chargement fut tué.

Au droit de la trémie, l'entrevoie avait environ 30 centimètres.

La voie convergente présentait une pente moyenne de 21 millimètres par mètre vers l'aiguille. La rame dévalée y avait été refoulée la veille dans la nuit et y avait été immobilisée au moyen de cailloux de porphyre calés sous les roues.

D'accord avec l'auteur du procès-verbal, le Comité d'arrondissement fut d'avis qu'une voie de garage devait être horizontale, qu'elle devait être pourvue de butées d'arrêt et que sa jonction avec une voie d'utilisation courante devait se trouver à une certaine distance d'un lieu de travail.

L'Ingénieur en Chef-Directeur Liagre demanda des poursuites pour homicide par imprudence à charge du directeur de la carrière, du contre-maître et des deux hommes qui avaient refoulé la rame et l'avaient calée au moyen de cailloux.

L'Inspecteur général Verbouwe émit le vœu de voir une réglementation concernant les voies de transport dans les établissements classés établie avec précision.